

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 70

Votants : 76 (dont 6 procurations)

N°13

OBJET :

ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION
PROVISOIRES
2019

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

17 DEC. 2018

Publiée ou notifiée

le : 17 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.
M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 relatif à l'imputation sur les attributions de compensation des coûts liés à la mise en œuvre des services communs,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu le rapport de la Commission Locale pour l'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 24 octobre 2018 et notifié aux communes le 6 novembre 2018,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C définissant notamment la procédure de fixation des attributions de compensation entre un EPCI et ses communes membres,

Vu le schéma de mutualisation 2015-2020 adopté par délibération le 5 novembre 2015,

Vu l'étape 2 du schéma de mutualisation de Vichy Communauté adoptée par délibération du 8 décembre 2016,

Vu la délibération n°8 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 relative à la mise en œuvre du schéma de mutualisation,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 relative à l'actualisation de l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 relatif à l'adoption des nouveaux statuts de Vichy Communauté,

Vu le 1°) du V de l'article 1609 nonies C disposant que « *Les attributions de compensation fixées conformément aux 2°, 3°, 4°, 5° ou, le cas échéant, au 1° bis constituent une dépense obligatoire pour l'établissement public de coopération intercommunale ou, le cas échéant, les communes membres. Le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.* »,

Vu la délibération n°19 du Conseil Communautaire du 14 juin 2018 posant le principe d'une nouvelle gouvernance locale tourisme-sport,

Considérant le transfert à Vichy Communauté de l'équipe commerciale Vichy Sports de l'OTT vers le service des sports mutualisé de l'agglomération,

Propose au Conseil Communautaire :

- De fixer les attributions de compensation provisoires pour 2019 selon le tableau ci-annexé,
- De notifier les attributions de compensation provisoires pour 2019 aux communes membres de Vichy Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA



A titre d'information : décomposition des chiffrages retenus pour la fixation
des attributions de compensations **provisoires 2019**

COMMUNES	Rappel: Attributions de compensation 2018 (A)	Mise à jour de l'intérêt communautaire		Transferts de compétence		Evaluation globale des coûts TOTAL (B+C)	Attributions de compensation provisoires 2019 (D=A-B- C)
		Développement et activité commerciale sportive	SOUS-TOTAL (B)		SOUS-TOTAL (C)		
Arfeuilles	90 418 €		0 €		0 €	0 €	90 418 €
Arronnes	37 973 €		0 €		0 €	0 €	37 973 €
Chatel-Montagne	101 992 €		0 €		0 €	0 €	101 992 €
Chatelus	21 222 €		0 €		0 €	0 €	21 222 €
Ferrières sur Sichon	75 258 €		0 €		0 €	0 €	75 258 €
La Chabanne	18 596 €		0 €		0 €	0 €	18 596 €
La Chapelle	39 220 €		0 €		0 €	0 €	39 220 €
La Guillermie	9 941 €		0 €		0 €	0 €	9 941 €
Laprugne	70 269 €		0 €		0 €	0 €	70 269 €
Lavoine	35 631 €		0 €		0 €	0 €	35 631 €
Le Mayet de Montagne	246 138 €		0 €		0 €	0 €	246 138 €
Molles	88 014 €		0 €		0 €	0 €	88 014 €
Nizerolles	46 189 €		0 €		0 €	0 €	46 189 €
Saint-Clément	65 243 €		0 €		0 €	0 €	65 243 €
Saint Nicolas des Biefs	70 218 €		0 €		0 €	0 €	70 218 €
Saint Pont	58 906,28 €		0 €		0 €	0 €	58 906 €
Abrest	409 954 €		0 €		0 €	0 €	409 954 €
Bellerive	-87 137 €		0 €		0 €	0 €	-87 137 €
Billy	56 867 €		0 €		0 €	0 €	56 867 €
Bost	-465 €		0 €		0 €	0 €	-465 €
Brugheas	-12 547 €		0 €		0 €	0 €	-12 547 €
Busset	-2 497 €		0 €		0 €	0 €	-2 497 €
Charmeil	506 121 €		0 €		0 €	0 €	506 121 €
Cognat-Lyonne	481 €		0 €		0 €	0 €	481 €
Creuzier-le-Neuf	104 858 €		0 €		0 €	0 €	104 858 €
Creuzier-le-Vieux	1 370 187 €		0 €		0 €	0 €	1 370 187 €
Cusset	1 724 329 €		0 €		0 €	0 €	1 724 329 €
Espinasse-Vozelle	40 928 €		0 €		0 €	0 €	40 928 €
Hauterive	124 243 €		0 €		0 €	0 €	124 243 €
Magnet	112 112 €		0 €		0 €	0 €	112 112 €
Mariol	276 €		0 €		0 €	0 €	276 €
St Germain	535 639 €		0 €		0 €	0 €	535 639 €
St Rémy	-6 156 €		0 €		0 €	0 €	-6 156 €
St Yorre	2 022 059 €		0 €		0 €	0 €	2 022 059 €
Serbannes	-259 €		0 €		0 €	0 €	-259 €
Seuillet	11 419 €		0 €		0 €	0 €	11 419 €
Vendat	19 953 €		0 €		0 €	0 €	19 953 €
Le Vernet	12 713 €		0 €		0 €	0 €	12 713 €
Vichy**	683 613 €	700 000,00 €	700 000 €		0 €	700 000 €	-16 387 €
TOTAL	8 701 919 €	700 000 €	700 000 €	0 €	0 €	700 000 €	8 001 919 €

** A cela s'ajoute une AC en investissement pour 60 000 € relative à l'entretien du Centre omnisports

Récapitulatif des attributions de compensation provisoires 2019

- Annexe à la délibération du 13 décembre 2018 -

Communes de Vichy Communauté	Montant des AC provisoires 2019
ABREST	409 954 €
ARFEUILLES	90 418 €
ARRONNES	37 973 €
BELLERIVE-sur-ALLIER	-87 137 €
BILLY	56 867 €
BOST	-465 €
BRUGHEAS	-12 547 €
BUSSET	-2 497 €
CHARMEIL	506 121 €
CHATEL-MONTAGNE	101 992 €
CHATELUS	21 222 €
COGNAT-LYONNE	481 €
CREUZIER-le-NEUF	104 858 €
CREUZIER-le-VIEUX	1 370 187 €
CUSSET	1 724 329 €
ESPINASSE-VOZELLE	40 928 €
FERRIERES SUR SICHON	75 258 €
HAUTERIVE	124 243 €
LA CHABANNE	18 596 €
LA CHAPELLE	39 220 €
LA GUILLERMIE	9 941 €
LAPRUGNE	70 269 €
LAVOINE	35 631 €
LE MAYET DE MONTAGNE	246 138 €
LE VERNET	12 713 €
MAGNET	112 112 €
MARIOL	276 €
MOLLES	88 014 €
NIZEROLLES	46 189 €
SAINT-CLEMENT	65 243 €
St GERMAIN-des-FOSSES	535 639 €
St-PONT	58 906 €
St-NICOLAS-des-BIEFS	70 218 €
St REMY-en-ROLLAT	-6 156 €
SAINT-YORRE	2 022 059 €
SERBANNES	-259 €
SEUILLET	11 419 €
VENDAT	19 953 €
VICHY	-16 387 €
Total	8 001 919 €

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 13 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE
2018 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2019

.....
Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 17/12/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13DEC2018_13

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018_13-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 13.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_13-DE-
1-1_1.pdf)